



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

Comité Régional Grand-
EST

FORMATION DIRIGEANTS

LUNDI 19 FEVRIER 2024

VISIO

**Renoncations des frais engagés
par les bénévoles dans une association**



POUR QUI ET QUOI

- Les bénévoles des associations reconnues d'intérêt général.
- Les frais engagés dans le cadre des missions et activités de l'organisme.
 - Réunions, encadrement, TIV gonflage etc.....
 - Manifestations, transport sportifs etc...
 - Compétitions (interdits pour les pratiquants)



ARTICLE 200 DU C.G.I



Les versements que les particuliers effectuent au profit des œuvres ou organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique cités au 2 de l'article 200 du code général des impôts



Ils peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 %** ou 75 % de leur montant retenu dans la limite de 20 % du revenu imposable.



MODE DE FONCTIONNEMENT

- LE MEMBRE DU COMITE, MONITEUR OU BENEVOLE INTRESSE :
renseigne la fiche récapitulative de renoncement des frais engagés et l'adresse à son président qui valide, signe et transfert au trésorier au fin d'enregistrement comptable et déclaratif.





FFESSM COMITE REGIONAL EST
DECLARATION DE FRAIS ENGAGES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(ANNEE 2023)

ASSOCIATION BENEFICIAIRE: CRGEst FFESSM

Cité des sports et de la jeunesse 2, rue plénière 57420 VERNY
 Organisation, formation et pratique des différentes disciplines des commissions de la FFESSM

DONATEUR BENEVOLE:

Nom: _____ **Prénom:** _____ **Fonction :** _____
N° _____
Ville: _____ **CP:** _____
Adresse mail lisible pour envoi reçu cerfa: _____

VH marquel: CITROEN Type: C4 **FACTURE NMR PIECE**
 N° Immat: BB-UA-253 Nmr CV: 4

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessus et inhérents à ces déplacements validés au RI du CRGEst FFESSM.
 au bénéfice de la commission:

Je déclare renoncer au remboursement des frais, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, au profit de l'association CRGEst FFESSM.

Justificatif obligatoire

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Transport	Piece n°	Dates	Motif du déplacement	Lieu du déplacement	Kms AR	Peage montant total
VOIE ROUTE	1	01/06/2022	STAGE CTR	NIOLON	1500	128,52
	2				1000	45,00
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
					2500	173,52

**1/ DEPLACEMENT
VH**

Nuitée 80€ + PdJ 20€ + repas 25€ MAX validé par CRGeST

Motif	Dates	Motif du déplacement	Lieu du déplacement	Montant
HEBERGEMEN	16 14/07/2022	REUNION MF2	METZ	125,00
HEBERGEMEN	17 03/12/2022	FORMATION TIV	METZ	100,00
HEBERGEMEN	18 12/10/2022	EXAMEN INI	NANCY	80,00
TRAIN	19 12/10/2022	EXAMEN INI	NANCY	55,00
	20			
	21			
	22			
	23			
	24			
	25			
	26			
	27			
	28			
	29			
				360,00
TOTAL GENERAL				533,52

Fait à _____ le _____

Signature **obligatoire** président commission

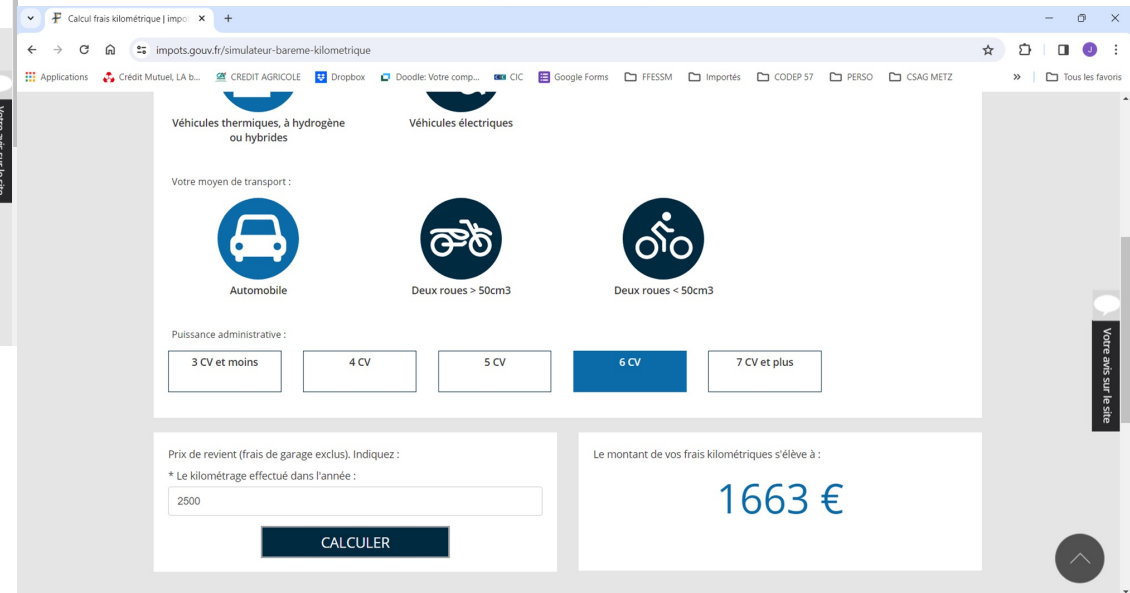
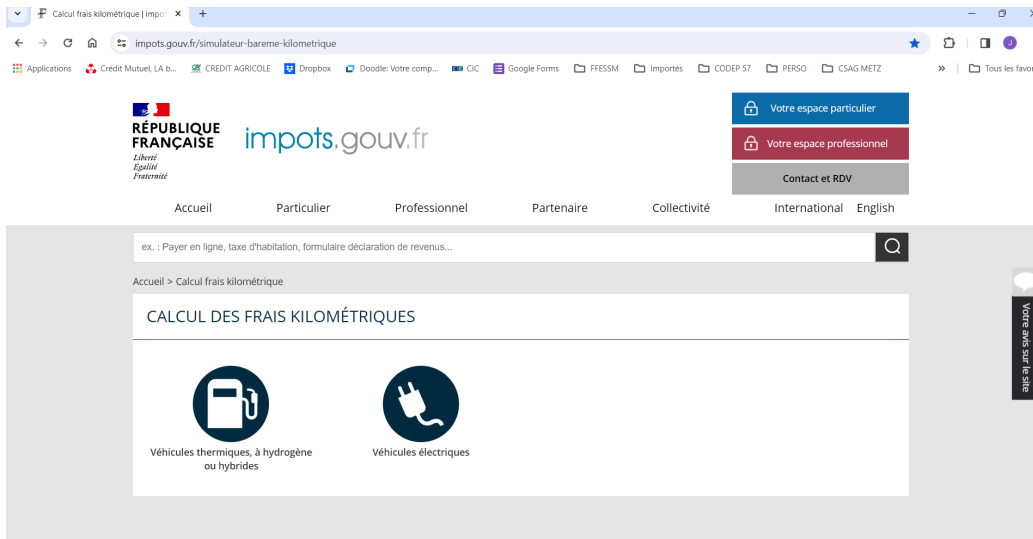
Signature **obligatoire** intéressé

Terme de rigueur de réception le 15 02 2024

**2/ FRAIS
HEBERGEMENT
REPAS + TRAIN**

- FACTURE NMR
- DOSSIER INCOMPLET REFUSE
- COPIE TOUTES FACTURES ET CARTE GRISE

CALCUL DES FRAIS



<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>

Numéro d'ordre du reçu

Organisme bénéficiaire des dons et versements	
Nom ou dénomination : ASSOCIATION CLUB DE PLONGEE XXXXXXXX	
Numéro SIREN ou RNA ¹ : 421 718 239	
Adresse :	
N° 3	Rue rue de la source
Code postal 51000	Commune REIMS
Pays :	
Objet : Enseignement des activités fédérales de la FFESSM (plongée sous-marine, apnée, nage avec palmes, secourismes, etc.....)	
Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises :	
Précisez si vous êtes :	
<input checked="" type="radio"/>	Association loi 1901
<input type="radio"/>	Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du/...../.....
<input type="radio"/>	Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation
<input type="radio"/>	Fondation d'entreprise
<input type="radio"/>	Musée de France
<input type="radio"/>	Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
<input type="radio"/>	Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes de gestion forestière, groupements syndicaux forestiers visés au f ter du 1 de l'article 200 du CGI.
<input type="radio"/>	Autres (précisez).....
<input type="checkbox"/>	Association culturelle et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
<input type="checkbox"/>	Fonds de dotation
<input type="checkbox"/>	Association d'intérêt général exerçant des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, par la prise de participations minoritaires, l'octroi de subventions ou encore de prêts bonifiés à des entreprises de presse
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur consulaire prévu à l'article L.711-17 du code de commerce
<input type="checkbox"/>	Organisme agréé ayant pour objectif exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
<input type="checkbox"/>	Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 143-2-1 et L 143-15 du code du patrimoine. Le cas échéant, date de l'agrément par le ministre chargé du budget :/...../.....
<input type="checkbox"/>	Organisme ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1er de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

¹ Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal judiciaire ou de proximité.

**RECU CERFA
11580*05**

<input type="checkbox"/>	Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L.5132-5 et L.5132-6 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Agence nationale de la recherche (ANR)
<input type="checkbox"/>	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification mentionné à l'article L.1253-1 du code du travail
<input type="checkbox"/>	Association reconnue d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités. Le cas échéant, date de l'agrément/...../.....

Donateur

Nom : **DUPONT** Prénoms : **Marcel**

Adresse : **3 rue du château**

N° : Rue

Code postal : **51330** Commune : **SAINT GLINGLIN**

Pays : **France**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant de⁵ :

850 € Euros Somme en toutes lettres (**huit cent cinquante euros**)

Date du versement ou du don : **15/02/2024**

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article⁶ :

200 du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don⁷ :

Numéraire Titres de sociétés cotés Abandon exprès de revenus ou de produits

Frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement Autres (précisez)⁸ :

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

Date et signature

15/02/2024
Signature du président +
Cachet club éventuellement

⁴ Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

⁵ Pour les dons de titres de sociétés cotées et les dons en nature, mentionnez la valeur du don.

⁶ L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases, étant entendu que la fraction du montant donné qui ouvre droit pour son auteur à la réduction d'IFI prévue à l'article 978 du CGI ne peut ouvrir droit à la réduction d'IR prévue à l'article 200 du CGI et inversement.

En application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, il peut demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées à l'article 200 du code général des impôts.

Il est rappelé que le fait de délivrer sciemment des documents permettant à un contribuable d'obtenir indûment une réduction d'impôt entraîne l'application de l'amende prévue à l'article 1740 A du code général des impôts.

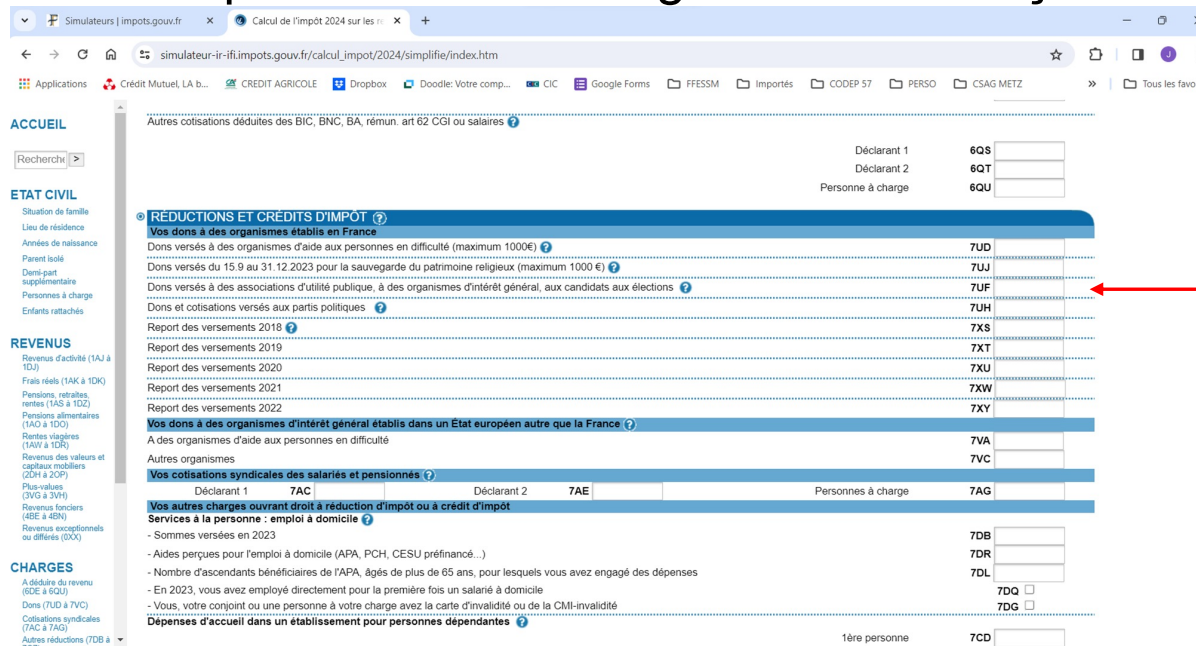
⁷ La réduction d'IFI ne s'applique qu'aux dons en numéraire et aux dons en pleine propriété de titres de sociétés cotées.

⁸ Exemple : dons en nature

RECU CERFA
11580*05

BENEFICIAIRE

- Portera sur sa déclaration de revenus, rubrique **UF (dons aux œuvres...)**, la somme correspondant aux frais non remboursés par l'association figurant sur le reçu.



Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art 62 CGI ou salaires

Déclarant 1 6QS
Déclarant 2 6OT
Personne à charge 6QU

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Vos dons à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000€) 7UD

Dons versés du 15.9 au 31.12.2023 pour la sauvegarde du patrimoine religieux (maximum 1000 €) 7UJ

Dons versés à des associations d'utilité publique, à des organismes d'intérêt général, aux candidats aux élections 7UF

Dons et cotisations versés aux partis politiques 7UH

Report des versements 2019 7XS

Report des versements 2020 7XT

Report des versements 2021 7XU

Report des versements 2022 7XW

Report des versements 2023 7XY

Vos dons à des organismes d'intérêt général établis dans un Etat européen autre que la France

A des organismes d'aide aux personnes en difficulté 7VA

Autres organismes 7VC

Vos cotisations syndicales des salariés et pensionnés

Déclarant 1 7AC Déclarant 2 7AE Personnes à charge 7AG

Vos autres charges ouvrant droit à réduction d'impôt ou à crédit d'impôt

Services à la personne : emploi à domicile

- Sommes versées en 2023 7DB

- Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...) 7DR

- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL

- En 2023, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile 7DQ

- Vous, votre conjoint ou une personne à votre charge avez la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité 7DG

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

tère personne 7CD

OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

Les associations ont maintenant **obligation** de déclarer les renonciations



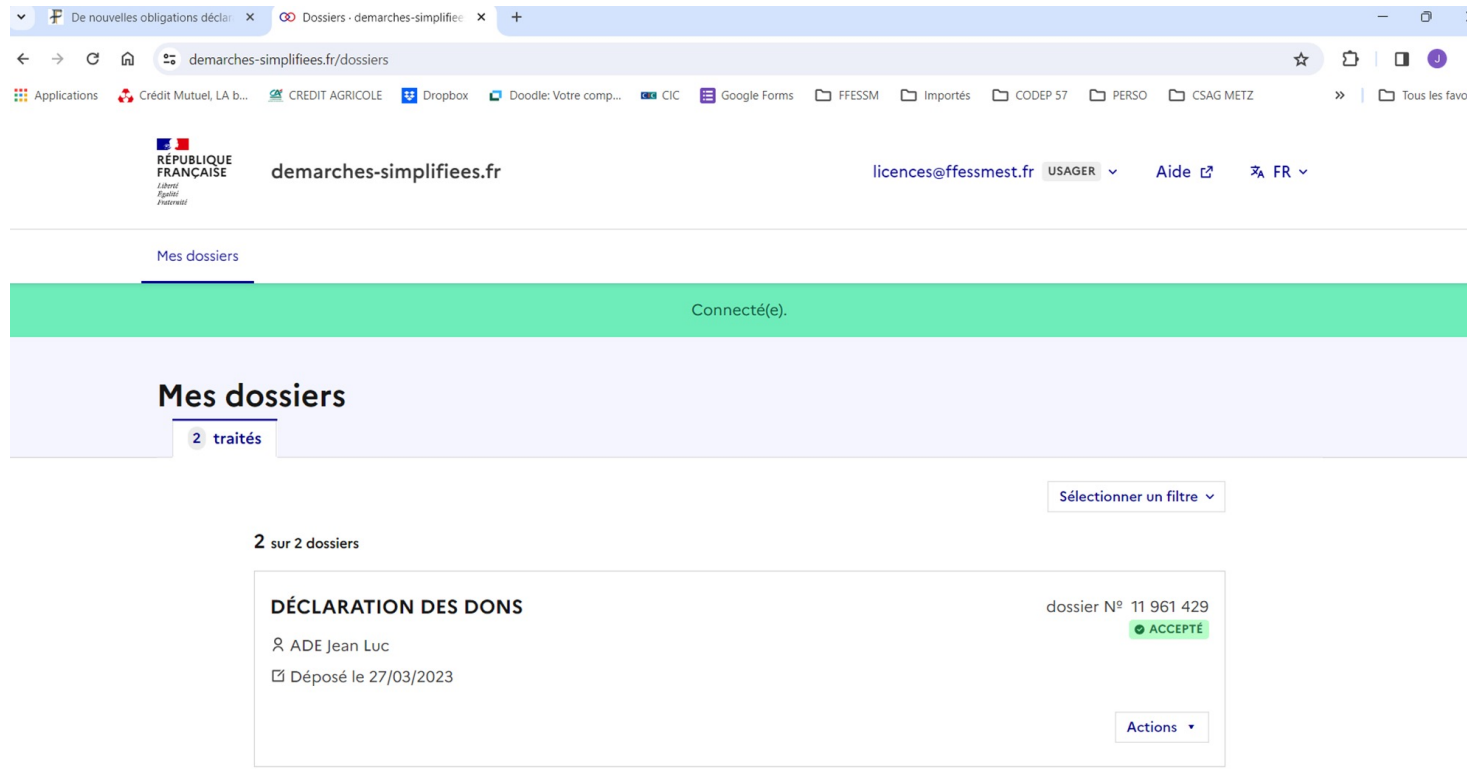
La déclaration concerne un nombre de déclaration et un montant total.

Aucun nom n'est demandé hormis celui qui remplit la déclaration, président ou trésorier du club.



OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-recus>



The screenshot shows a web browser window with the URL [demarches-simplifiees.fr/dossiers](https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers). The page header includes the French Republic logo and the text "demarches-simplifiees.fr". The user is logged in as "USAGER" with the email "licences@ffessmest.fr". A green bar indicates the user is "Connecté(e)".

The main content area is titled "Mes dossiers" and shows "2 traités" (2 processed). A filter dropdown is set to "Sélectionner un filtre". Below this, a list of dossiers is shown:

2 sur 2 dossiers	
DÉCLARATION DES DONS ADE Jean Luc Déposé le 27/03/2023	dossier N° 11.961.429 ACCEPTÉ Actions

RAPPEL

Ne pas appliquer de déduction lorsque vous avez bénéficié d'un covoiturage. Il y va de votre et de notre crédibilité.

Les fonds de l'association doivent permettre de couvrir la totalité du montant des frais engagés par les bénévoles qui procéderont à la déclaration de renonciation.

Le kilométrage retenu sera le kilométrage total, de toutes les actions « bénévoles », **toutes associations confondues**, y compris en dehors de la plongée, si vous êtes concernés.

CONCLUSIONS



Les nouveaux tarifs de renonciation permettent aux bénévoles imposables d'être gagnants par rapport aux frais de remboursement. Ils sont très favorables mais hélas restreint aux bénévoles imposables.

Cependant, il entraîne **plus** de contrôles pour les vérificateurs, qui en sont en charge.

Le covoiturage reste à prioriser il permet à celles et ceux qui ne peuvent bénéficier de la défiscalisation de diminuer leurs dépenses.



QUESTIONS ?